

Communiqué de presse de l'association des Maires Ruraux de la Sarthe

En mars 2017, à l'annonce de l'arrêt de la délivrance des cartes d'identité dans 95 % des mairies sarthoises, l'association des Maires Ruraux de la Sarthe avait interpellé les services de l'État sur les conséquences catastrophiques qu'aurait cette décision dans la vie des citoyens ruraux, et sur le traitement inégalitaire entre habitants des villes et des campagnes qui s'aggraverait encore un peu plus après cette décision.

6 mois après, le constat est accablant : en effet, outre les allers et retours (2 au minimum) avec des distances pouvant largement dépasser les 20 kms pour les habitants de nos villages, le délai pour obtenir ce précieux document que chaque Français doit posséder est aujourd'hui de plusieurs mois... Les conséquences ne sont pas négligeables : retard pour obtenir les aides sociales, voyage annulé, participation à des examens scolaires menacée...

Monsieur le Préfet du département, après avoir constaté les dégâts d'une telle réforme vient de proposer aux maires du département de détacher les secrétaires de mairie de chaque commune afin de renforcer les services des 17 communes sarthoises qui seules délivrent les CNI et ainsi réduire les délais.

L'association des Maires Ruraux de la Sarthe s'insurge devant une telle proposition et appelle l'ensemble des maires du département à refuser une telle démarche.

Accepter cette mutualisation serait une double peine : en plus des difficultés évoquées, nous aurions des mairies fermées au public (dernier service public encore présent) le temps de cette mise à disposition et les budgets communaux se verraient dans l'obligation de financer une erreur de l'Etat.

Nous proposons à Monsieur le Préfet une autre piste : réorganiser ses services préfectoraux afin de mettre à disposition son personnel auprès des communes en difficulté... que le responsable corrige lui-même les conséquences de ces décisions !

Nous rappelons également que toutes ces complications justifiées par la numérisation des empreintes digitales pour alimenter le fichier TES n'ont plus aucun sens depuis le 10 mai 2017, date à laquelle le journal officiel a publié le décret déclarant que **la prise d'empreintes pouvait être refusée par tout citoyen...**

Dernière suggestion, et si la sagesse l'emportait et que nous revenions à l'organisation de 2016 ?

Contact : Dominique DHUMEAUX 06.09.65.53.56